



AVANT LES J.O DE PARIS, LES J.O du quartier mineurs

Les Jeux Olympiques approchant semblent donner l'envie à certains de nos pensionnaires de s'essayer à de nouvelles disciplines.

En effet, un détenu du quartier mineurs a décidé ce jour d'escalader le mur de la cour de promenade de son quartier et s'est de ce fait retrouvé dans les zones neutres de notre établissement.

Un blocage total de la détention a été effectué et une équipe d'intervention a donc été dépêché pour aller chercher celui-ci afin de mettre fin à l'incident.

Jusque-là tout paraît normal mais la normalité n'étant pas coutume chez nous, nous dirait-vous....

Car en effet, ce détenu, une fois sa « performance » terminée, n'a cependant pas été placé au quartier disciplinaire.

Notre chère Direction n'a apparemment pas jugé nécessaire d'effectuer ce placement alors que celui-ci était passé en commission de discipline la veille pour les mêmes faits.

Nous pouvons donc en déduire que la prise de conscience ne sera donc pas à l'honneur de cette nouvelle compétition.

Ni de la part de la personne détenue, ni de celle de notre Direction...

Il est tout de même important de préciser que depuis son arrivée, ce détenu mineur a déjà fait l'objet de procédures disciplinaires pour dégradation (2 télévisions, 2 plaques chauffantes, 1 frigo), mais également pour violences physiques envers un personnel.

Alors combien de temps allons-nous rester spectateurs de nos « athlètes » ?

Le bureau local Force Ouvrière exige une RÉELLE sanction pour ce détenu.

Le bureau local Force Ouvrière demande le transfert du détenu au vue de la mise en danger de l'établissement.

Le bureau local Force Ouvrière demande que des travaux de sécurisation de l'enceinte de la cour de promenade du quartier mineurs soit effectué dans les plus brefs délais afin que ce genre d'incident ne puissent plus se reproduire.

Le bureau local,
le 10 avril 2024

Adresse du Bureau local :

Mail :

Tel :

